



Conseil d'administration

# BUDGET RECTIFICATIF 1/2015

CT/CA-002/2015/01FR

## *SOMMAIRE*

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

*III. ÉTAT DES RECETTES 2015*

*IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2015*

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Centre de traduction a élaboré le présent budget rectificatif 1/2015, conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, pour les raisons suivantes:

- en 2015, le Centre, afin de réduire son excédent budgétaire accumulé et comme proposé à son conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre 2014, restituera à ses clients une partie du montant de la «Réserve pour la stabilité des prix»;
- le Centre pourrait avoir besoin d'un espace de bureaux supplémentaire en 2016 en raison d'un possible nouveau projet de traduction de la Commission européenne – le projet ODR de la DG JUST (anciennement DG SANCO), qui nécessiterait le recrutement de nouveaux membres du personnel à partir de janvier 2016. Pour la phase initiale du projet, le Centre devrait recruter des agents contractuels. Les nouvelles règles de télétravail du Centre, qui ont été alignées sur les dispositions générales d'exécution relatives au télétravail arrêtées par la Commission, n'autorisent plus le télétravail à 100 %. Par conséquent, 12 télétravailleurs auront besoin d'un espace de bureaux dans les locaux du Centre durant 50 % de leur temps de travail. Le Centre doit par ailleurs mettre en place des installations de vidéoconférence, étant donné qu'il devient de plus en plus difficile de louer les salles de vidéoconférence de la Commission européenne. Cette démarche est conforme à l'objectif du Centre d'améliorer la communication avec ses clients;
- il a été nécessaire d'augmenter de 150 000 EUR le budget affecté aux postes 2100 («Matériel et logiciels informatiques») et 2120 («Consultance informatique»);
- conformément à la politique du Centre visant à transformer les postes de fonctionnaires AST devenus vacants en postes d'agents temporaires ou d'agents contractuels, il est proposé de convertir un poste permanent AST 5 en un poste d'agent temporaire.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

### B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2015 s'élèvent à 49,6 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	39 930 700
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	3 120 300
4. Autres recettes	343 250
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	8 491 250
6. Remboursements	-2 300 300

Afin de réduire l'excédent budgétaire accumulé, le Centre rembourse à ses clients, en 2015, 2,3 millions d'EUR prélevés sur la «Réserve pour la stabilité des prix». Le montant remboursé à chaque client sera calculé en proportion de la part que ce dernier représente dans les recettes totales du Centre au cours des trois dernières années. Ces 2,3 millions d'EUR ont été inclus dans le poste 5015 («Virement de la "réserve pour la stabilité des prix"») et dans le poste 6000 («Remboursements aux clients»).

En outre, le Centre a viré dans les recettes, plus précisément vers le poste 5015, un montant supplémentaire de 531 900 EUR issu du poste «Réserve pour la stabilité des prix». Ce montant correspond à l'accroissement de dépenses prévu, principalement pour la location d'un espace de bureaux supplémentaire.

En décembre 2014, le Centre a signé un accord-client avec le Conseil de résolution unique (CRU), d'où la création du nouveau poste budgétaire 1054 dans la section «Recettes». En raison du changement de nom d'une autre agence, le poste budgétaire 1026 s'intitule désormais «Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)». Le poste budgétaire 1052 «Entreprise commune "Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen"» a fait l'objet d'une correction (passage de «-» à «p.m.»), étant donné qu'il sera utilisé en 2015.

## C. DÉPENSES

Les dépenses liées à l'accroissement de l'espace de bureaux, y compris les charges liées au bâtiment et celles relatives aux travaux d'aménagement nécessaires, ont été estimées à 429 900 EUR pour l'année 2015. Ce chiffre repose sur l'hypothèse selon laquelle le Centre commencera à payer le loyer correspondant à partir de mars 2015. La plus grande partie de cette somme, à savoir 306 300 EUR, a été incluse dans le chapitre 20 («Location d'immeubles et frais d'accessoires»). Un montant de 50 000 EUR a été inclus dans le poste 2120 («Matériel et logiciels informatiques»), tandis que les 73 600 EUR restants ont été affectés au chapitre 22 («Biens meubles et frais accessoires») et au poste 2353 («Déménagement des services»). Parallèlement, l'estimation du loyer total relatif aux bureaux du Centre en 2015 a été mise à jour sur la base de l'indexation effective de septembre 2014. Cette indexation étant inférieure à la valeur estimée, le budget a été réduit de 62 000 EUR.

L'accroissement supplémentaire de 150 000 EUR du budget inscrit au chapitre 21 («Dépenses informatiques») correspond aux points suivants: 1) outil de gestion stratégique (ce projet figurait dans le budget 2014 mais a été reporté à l'exercice 2015); 2) amélioration d'un outil de traduction; et 3) licences et maintenance d'outils SAP.

Le Centre a estimé nécessaire d'allouer un montant de 15 000 EUR au poste 1620 («Autres dépenses») pour l'aide au personnel (aide juridique par exemple).

Enfin, le poste de directeur du Centre n'étant pas encore pourvu, le budget du poste 1100 («Traitements de base») a été réduit de 63 000 EUR, ce qui évite au Centre de devoir accroître le fonds permanent de préfinancement. Le budget total pour les dépenses de personnel sera, comme d'habitude, inclus dans l'examen des dépenses à mi-exercice, en tant que contribution au deuxième budget rectificatif.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Nouveau montant 2015	Budget rectificatif 1/2015	budget 2015
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	39 930 700	0	39 930 700
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	0	3 120 300
4	AUTRES RECETTES	343 250	0	343 250
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	8 576 550	2 917 200	5 659 350
6	REMBOURSEMENTS	-2 300 000	-2 300 000	p.m.
	TOTAL	49 670 800	617 200	49 053 600
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	24 244 400	-48 000	24 292 400
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 137 400	665 200	6 472 200
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 289 000	0	18 289 000
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	49 670 800	617 200	49 053 600

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant 2015	Budget rectificatif 1/2015	Budget 2015	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1 0 2 6	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	39 800	0	39 800	Documents: 412 pages. L'agence a changé de nom et ce changement est reflété ici.
1 0 5 2	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	p.m.	0	—	Ce poste budgétaire remplace les postes des entreprises communes ARTEMIS et ENIAC. La mention correcte pour 2015 est «p.m.», d'où la correction effectuée.
1 0 5 4	Conseil de résolution unique (CRU)	p.m.	p.m.		Ce nouveau poste budgétaire concerne le client SRB.
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	0	39 930 700	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
#	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	0	39 930 700	
#	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
#	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	0	3 120 300	
#	AUTRES RECETTES	343 250	0	343 250	
5 0 1 5	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	7 682 250	2 831 900	4 850 350	Le virement initial de la «Réserve pour la stabilité des prix» était nécessaire compte tenu de la décision du Centre de réduire en 2015 le prix des prestations de traduction de documents et de traduction de marques, et de maintenir les prix de 2014 pour ses autres services. Le montant viré dans le budget rectificatif est destiné aux remboursements aux clients (poste de recettes 6000) et à couvrir les dépenses relatives à la location d'un espace de bureaux supplémentaire. Le montant total de la réserve est de 7 947 302 EUR.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	8 491 250	2 831 900	5 659 350	
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	8 491 250	2 831 900	5 659 350	
#	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	8 491 250	2 831 900	5 659 350	
6 0 0 0	Remboursements aux clients	-2 300 000	-2 300 000	p.m.	Les clients du Centre bénéficieront en 2015 d'un remboursement partiel effectué à partir de la réserve pour la stabilité des prix.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant 2015	Budget rectificatif 1/2015	Budget 2015	Commentaires
600	Remboursements aux clients	-2 300 000	-2 300 000	p.m.	
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	-2 300 000	-2 300 000	p.m.	
#	REMBOURSEMENTS	-2 300 000	-2 300 000	p.m.	
#	<b>Total des titres de la section «Recettes»</b>	<b>49 585 500</b>	<b>531 900</b>	<b>49 053 600</b>	
<b>DÉPENSES</b>					
1 1 0 0	Traitements de base	14 053 500	-63 000	14 116 500	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. La réduction appliquée résulte de la vacance du poste de directeur pendant quatre mois.
110	Personnel en activité	17 720 200	-63 000	17 783 200	
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	23 767 400	-63 000	23 830 400	
1 6 2 0	Autres dépenses	15 000	15 000	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	15 000	15 000	p.m.	
1 6	SERVICES SOCIAUX	90 000	15 000	75 000	
#	PERSONNEL	24 244 400	-48 000	24 292 400	
2 0 0 0	Location d'immeubles et frais accessoires	2 165 300	201 400	1 963 900	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 165 300	201 400	1 963 900	
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	232 900	16 700	216 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant 2015	Budget rectificatif 1/2015	Budget 2015	Commentaires
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	232 900	16 700	216 200	
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	308 700	18 700	290 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets
203	Nettoyage et entretien	308 700	18 700	290 000	
2 0 4 0	Aménagement des locaux	99 500	69 500	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparations dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	99 500	69 500	30 000	
2 0	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 028 500</b>	<b>306 300</b>	<b>2 722 200</b>	<b>Il est nécessaire d'accroître le budget du chapitre 20 pour permettre au Centre de louer un espace de bureaux supplémentaire dans le bâtiment qu'il occupe actuellement.</b>
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 776 000	80 000	1 696 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Il est nécessaire d'augmenter ce budget de 50 000 EUR pour accroître l'espace de bureaux et de 30 000 EUR pour pourvoir aux dépenses relatives aux outils SAP.
210	Informatique	1 776 000	80 000	1 696 000	
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 394 000	120 000	1 274 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). Il est nécessaire d'accroître le budget de 120 000 EUR pour améliorer la fonctionnalité d'un outil de traduction et pour couvrir les dépenses liées à un projet prévu en 2014 mais dont le budget prévu n'a pas pu être reporté à l'exercice 2015.
212	Services informatiques	1 394 000	120 000	1 274 000	
2 1	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>3 170 000</b>	<b>200 000</b>	<b>2 970 000</b>	
2 2 0 4	Matériel bureautique	57 000	40 000	17 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	57 000	40 000	17 000	
2 2 1 0	Premier équipement	61 600	26 600	35 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Nouveau montant 2015	Budget rectificatif 1/2015	Budget 2015	Commentaires
227	Mobilier	61 600	26 600	35 000	
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	173 900	66 600	107 300	
2 3 5 3	Déménagement des services	15 000	7 000	8 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
235	Autres dépenses de fonctionnement	37 400	7 000	30 400	
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	290 400	7 000	283 400	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 052 100	579 900	6 472 200	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 289 000	0	18 289 000	
10	RÉSERVES	p.m.	0	p.m.	
<b>Total des titres de la section «Dépenses»</b>		<b>49 585 500</b>	<b>531 900</b>	<b>49 053 600</b>	



## ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2013		2014		2015		2015	
	Pourvus au 31.12.2013		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2015	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	0	1	1	1	1
AD 13	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 12	4	3	10	4	11	6	11	6
AD 11	9	8	9	8	10	7	10	7
AD 10	9	6	8	6	7	4	7	4
AD 9	1	7	3	11	2	12	2	12
AD 8	6	4	8	7	9	10	9	10
AD 7	6	20	2	24	2	21	2	21
AD 6	5	13	4	19	3	25	3	25
AD 5	2	26	0	12	0	5	0	5
<b>TOTAL AD</b>	<b>43</b>	<b>87</b>	<b>45</b>	<b>92</b>	<b>45</b>	<b>91</b>	<b>45</b>	<b>91</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	1	1	2	0	2	0
AST 8	5	0	4	0	4	0	4	0
AST 7	2	3	2	3	2	3	2	3
AST 6	2	2	2	2	1	3	1	3
AST 5	2	6	2	12	2	13	1	14
AST 4	2	12	3	14	3	15	3	15
AST 3	1	18	0	13	0	9	0	9
AST 2	0	4	0	7	0	7	0	7
AST 1	0	3	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>14</b>	<b>49</b>	<b>14</b>	<b>52</b>	<b>14</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>51</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>136</b>	<b>59</b>	<b>144</b>	<b>59</b>	<b>141</b>	<b>58</b>	<b>142</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>193</b>		<b>203</b>		<b>200</b>		<b>200</b>	

\* Un poste permanent AST 5 est converti en un poste temporaire AST 5.